



Ordre du jour copropriété

Par **Zoralie**, le **27/01/2014** à **19:52**

Bonjour,

J'ai posé un ordre du jour en recommandé. Il a été porté à la convocation de l'ag. L'ag vient de se faire mais mon ordre du jour (déterminer des places de stationnement interdite aux camions et camionnettes (du à des problèmes de visibilité lors de stationnement et de circulation sur le parking de la copropriété)) a été juste survolé (limité à un problème de place de stationnement dans la copropriété) et non soumis à un vote. On a parlé d'une solution avec l'achat d'un terrain pour faire des places mais rien de concret pour l'actuel.

Est ce normal?

J'ai l'impression qu'on a balayé mon soucis.

Cordialement,

Par **HOODIA**, le **28/01/2014** à **07:02**

Bonjour,

La question amenait elle un vote ou à une simple discussion ?

Par **Zoralie**, le **28/01/2014** à **16:08**

Bonjour,

Sur la feuille de convocation, elle était notée en non vote.

Par **JuLx64**, le **28/01/2014** à **18:27**

Dans ce cas il ne pouvait effectivement pas y avoir de vote, il fallait demander demander que soit mis à l'ordre du jour l'adoption d'une résolution.

Par **Zoralie**, le **28/01/2014** à **19:16**

Je pensais que l'inscription à l'ordre du jour engendrée automatiquement un vote.

Par **JuLx64**, le **28/01/2014** à **20:39**

Pour qu'il y ait un vote, il faut déjà qu'il y ait quelque chose à voter.

Résolution : « déterminer des places de stationnement interdite aux camions et camionnettes ».

Vote : Oui.

Vous auriez été bien avancée...